



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

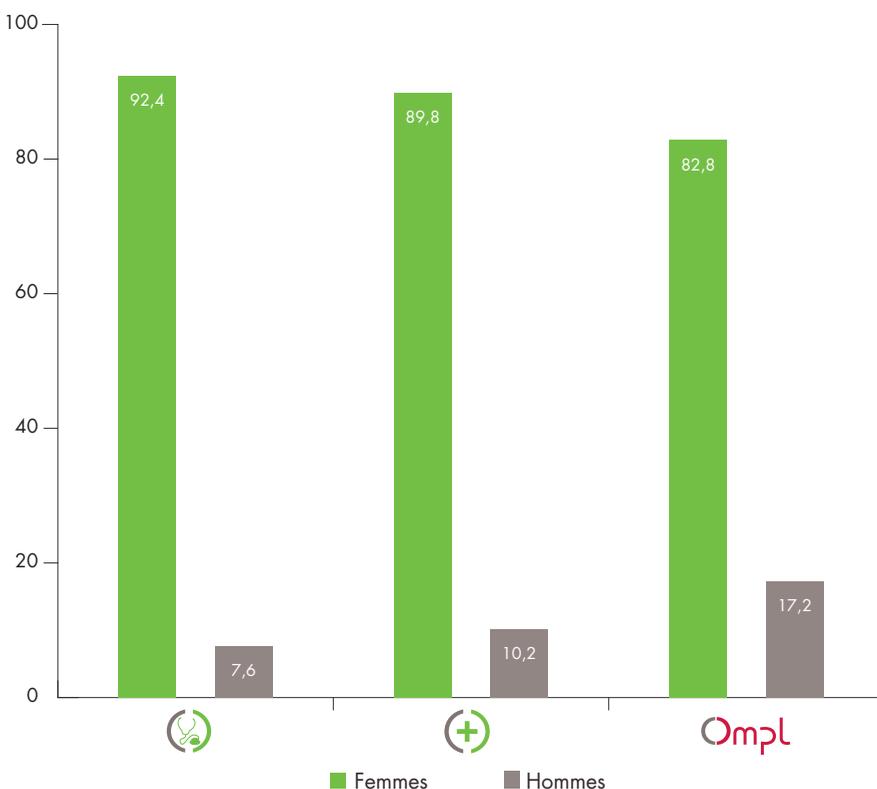


EMPLOIS TRÈS
MAJORITAIREMENT
FÉMININS

Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 92,4 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (89,8 %).

Répartition des salariés par genre (%)



 Secteur santé

Branche professionnelle

 Cabinets médicaux

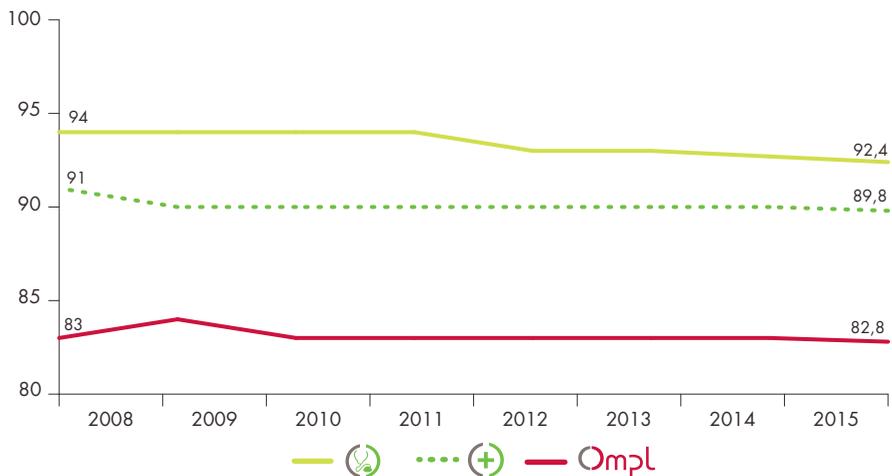


LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer sur la période.

Il baisse de 1,6 point.

Évolution du taux de féminisation (%)

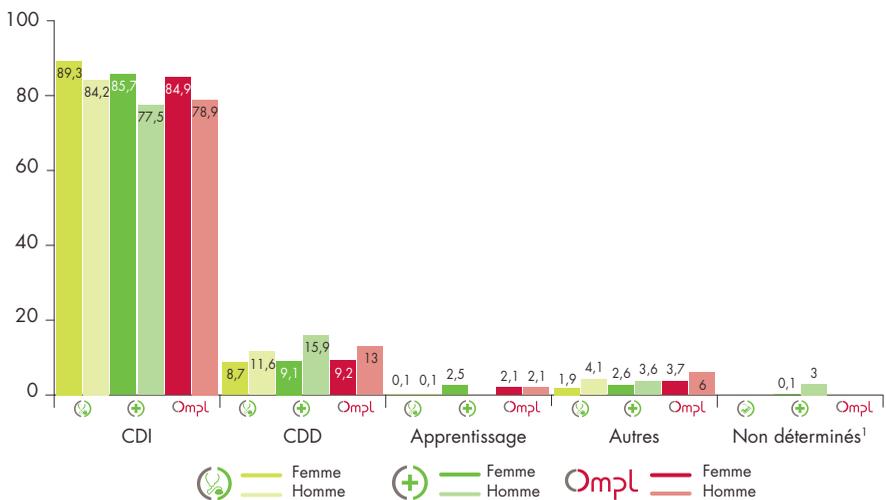


PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont le genre n'a pas pu être déterminé pour cause de secret statistique.



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie sensiblement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour les Pays de la Loire (95,1 %) et atteint un minimum pour les Hauts-de-France (89,4 %).

Taux de féminisation par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	92,8	91,4	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	93,7	91,4	86,4
Bretagne	93,1	90,7	83,3
Centre-Val de Loire	93,6	91,0	85,3
Corse	92,4	78,2	82,4
DOM	91,5	73,7	81,1
Grand Est	94,2	90,9	85,6
Hauts-de-France	89,4	88,4	82,7
Île-de-France	90,1	86,9	77,4
Normandie	92,9	90,4	84,6
Nouvelle-Aquitaine	93,4	91,0	84,5
Occitanie	92,1	89,7	84,6
Pays de la Loire	95,1	91,4	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93,3	89,9	84,9
Ensemble	92,4	89,8	82,8